

ATELIER GRAFFITI

STREET - ART

Au cours de ces ateliers qui sont proposés par la municipalité, en partenariat avec **LE CLUB D'ART PLASTIQUE** de Méounes et l'association **Le Bazar du Lézard**, vous apprendrez les techniques pour vous servir des bombes de peinture, la typographie de base, mais surtout à concevoir et réaliser une fresque murale grand format tous ensemble.

Les ateliers sont destinés aux débutants aussi bien qu'à ceux qui ont une certaine expérience. Ateliers réservés aux jeunes Méounais de 11 ans (*révolus ou atteindre 11 ans d'ici fin de cette années 2018*) à 17 ans.

1^{ère} étape : Ateliers dessin pour dessiner la fresque sur papier. Pour ces séances de dessin, vous pouvez apporter des modèles sur les thèmes : sport, activités de loisirs (skate, roller....) nature et environnement.

2^{ème} étape : Ateliers GRAFFITI – TAGS-STREET ART pour la création de la fresque (en extérieur) avec les bombes de peinture. Réalisation sur un support double face de dimension 2.00 mètres sur 2.50 mètres, placé à l'entrée de la zone de loisirs (aux abords du stade de football).

Pour les **ATELIERS GRAFFITI- TAGS - STREET-ART**, bombes de peinture, gants et masques seront fournis à chaque participant.

En revanche, chaque participant devra se munir d'effets personnels tels que casquette ou chapeau, et vêtements robustes à la peinture

L'inscription aux ateliers **ATELIERS GRAFFITI- TAGS - STREET-ART** suppose la participation à au moins une séance de dessin pour la réalisation de l'esquisse de la fresque.

Il est possible de s'inscrire à plusieurs séances d' **ATELIERS GRAFFITI- TAGS - STREET-ART** sous réserve de places disponibles (Le nombre de participants maximum par ateliers étant de 10 personnes).

Ateliers gratuits et sur inscription, formulaire à retirer en mairie, ou à la médiathèque ou en le téléchargeant sur le site mairie@meounes.com

PROGRAMME :

➤ **Les séances ATELIER DESSIN :**

de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi 27 avril 2018 et jeudi 3 mai 2018, se feront dans la salle à côté de la médiathèque

➤ **Les ATELIERS GRAFFITI- TAGS - STREET-ART, en extérieur :**

de 14 h 30 à 17 h 30, dans la zone ludique (à côté du stade) les samedis 26 mai – 2 juin
9 juin – 16 juin – 23 juin - 30 juin.

Inscrivez-vous vite les places sont limitées

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler les ateliers sans préavis, notamment sans préavis en cas de force majeure.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner en mairie pour le 21 avril 2018 (dernier délai)

ATELIER GRAFFITI

STREET - ART

Ateliers réservés aux jeunes Méounais de 11 ans à 17 ans
(avoir 11 ans révolus ou les avoir d'ici fin de cette année)

Adolescent (e) inscrit (e) :

1/ Nom : Prénom : Age :

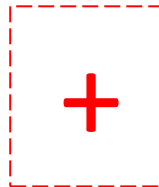
Date de naissance :/...../.....

Ateliers GRAFFITI STREET ART 14 h 30 à 17 h 30

Au choix un ou plusieurs ateliers, cochez la ou les cases selon vos choix :

- Samedi 26 mai 2018
- Samedi 2 juin 2018
- Samedi 9 juin 2018
- Samedi 16 juin 2018
- Samedi 23 juin 2018
- Samedi 30 juin 2018

Une confirmation de votre inscription vous sera adressée par mail.



Ateliers DESSIN

Pendant les vacances de 14 h 00 à 17h 00

au choix, cochez la case

(1 atelier obligatoire) :

- Vendredi 27 avril 2018
- Jeudi 3 mai 2018

Une confirmation de votre inscription vous sera adressée par mail.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. / Mme (nom & prénom).....

Adresse mail : tél. :

Représentant légal de l'enfant (nom & prénom)

Autorise celui-ci/celle-ci à participer aux ateliers GRAFFITI STREET ART

J'autorise l'animateur, en cas d'urgence médicale, à faire transporter mon enfant au centre hospitalier le plus proche et à prendre toutes les mesures nécessaires pour le faire soigner lorsque son état de santé l'impose.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'animateur exclusivement pendant la durée de la pratique des ateliers.

Autorise n'autorise pas l'association, la municipalité ou l'animateur à utiliser dans le cadre pédagogique et de communication interne et externe, des photos et vidéos de notre enfant prises au cours des activités.

Certifie être assuré(e) pour les dégâts matériels et dommages physiques causés par mon enfant et en cas d'accident imputable à un fait fortuit (ex : chute d'enfant sans aucun tiers en cause)

Signature (précédée de la mention : « lu et approuvé »)

Fait et signé à Méounes, le :/...../.....